L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 MARS 1861.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 7 MARS.

☞ **Voir la seconde page, pour :**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, 47 rue des Magasins—Faïence.
Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille-Levée—Chaussures, chemises, vêtements, marchandises sèches.
Par Le Jeune, derrière les Casernes—Vacherie.
Par B. Turpin—A 10 heures et demie, en face de la rue St-Philippe, sur la Levée, 3000 caisses oranges et 1000 [illegible].

De la politique extérieure du Sud.

I.

Relations avec l'Espagne et l'île de Cuba.

Qui se ressemble s'assemble, dit la sagesse des nations. C'est dans cette pensée que les Etats du Sud ont fondé une confédération nouvelle, pour rendre plus intime et plus homogène l'accord de leurs intérêts mutuels. Quant aux alliances extérieures, cette même pensée devrait en faire apprécier le plus ou moins de valeur et en déterminer le choix : tel est le sujet qu'il est opportun et même urgent de discuter.

Nos plus grandes difficultés intérieures se trouvent à peu près résolues, sauf la possibilité d'une guerre avec les Etats du Nord. En face d'une telle éventualité la politique extérieure du Sud ne saurait être à coup sûr négligée. Elle devient une question vitale, et je dirai d'abord comment on peut l'envisager avec l'île de Cuba, qui a été si longtemps la pierre d'achoppement de nos bonnes relations avec l'Espagne.

Je reviens précisément de cette possession espagnole où j'ai retrouvé la puissante organisation des travailleurs noirs et les institutions domestiques, objets de mes prédilections, parce qu'elles garantissent à la fois la sécurité des maîtres et le bien-être des serviteurs, double fondement de la prospérité publique. Or, je le demande, qui n'aurait pas été frappé comme je l'ai été, par la similitude des conditions économiques et sociales de Cuba avec celles où nous nous trouvons ? et comment cette similitude n'aurait-elle pas fait naître la pensée et donné la conviction qu'elle offre la meilleure base possible, non seulement pour des relations commerciales, mais encore pour des relations réellement amicales et sympathiques entre la confédération du Sud et la monarchie espagnole ? *Qui se ressemble s'assemble*, ce proverbe a toujours été vrai pour le dehors aussi bien que pour le dedans, et c'est sur ce principe qu'il faudra surtout régler nos relations avec l'Europe.

Pourtions nous, d'abord, négliger ce fait capital que l'Espagne est la seule puissance européenne qui ait maintenu l'organisation traditionnelle des travailleurs noirs ? A ses yeux comme aux nôtres, ces noirs importés d'Afrique sont mis pour vivre sous une tutelle patriarcale, ou en langage plus moderne, sous une discipline réglementaire et sous un code spécial. Une fois leur tâche remplie, ces travailleurs sont aussi libres que les militaires après leur faction, et les autres lois qui les régissent sont plus humaines que celles des légions soldées par les maîtres de l'Europe. Nos serviteurs ne sont-ils pas enfin les vrais soldats du travail et de la civilisation dans des régions soumises à l'influence des tropiques ? Si donc les nations du Vieux Monde ne comprennent plus aujourd'hui, pour leur malheur, ces sur leur grandeur que des états de la caserne et du champ de bataille, comment ne reconnaîtraient-elles pas aux Etats du Sud et à l'Espagne un droit égal sur leurs citoyens de compter à leur tour sur les soldats que la Providence leur a confiés, pour triompher des obstacles propres à nos climats et supérieurs à tous les efforts de la race blanche ?

Aussi notre situation m'a-t-elle paru redouter des rivaux prépondérants à une société vieillie, et de plus elle est parfaitement justifiée aux yeux de la diplomatie la plus philanthropique par l'exemple que donne l'Espagne dans le gouvernement de Cuba. C'est là un premier service que nous est déjà rendu par cette puissance. Il y a tout également à le reconnaître, et n'est-il pas un cas où les maux d'injustice et de violence le reprocher le plus, et des excès de la force aux entreprises intelligentes et brutales qui ont ruiné St Domingue, la Jamaïque et les Antilles Françaises. Qu'on la mise tant qu'on voudra arriérée dans le sens du mouvement européen, l'Espagne est maintenant la plus avancée, la plus progressiste dans le sens du Nouveau Monde. Fidèle aux traditions et aux sens patriarcal de ses institutions domestiques, elle pourra s'en faire un titre autant que les autres puissances européennes, en les récitant leurs notions erronées sur l'esclavage, concourir à redresser les torts du passé dans l'intérêt commun de notre avenir et du notre.

Voilà certes d'assez puissants motifs, pour appeler l'attention de nos hommes d'Etat et de nos législateurs sur les relations à établir avec une puissance, que le voisinage de ses colonies rend si intéressante à tant de titres. Aussi toute politique à son égard devrait reposer avant tout sur la communauté des institutions domestiques. Le libre échange et toutes les facilités du commerce viendront ensuite compléter cette pensée de cette alliance ; et c'est à ce nouveau point de vue que nous aurons à traiter la question d'une ligue de steamers transatlantiques, pour nous mettre en rapport direct avec Cadix et la Méditerranée en touchant escale à la Havane.

Telle est en peu de mots la nouvelle politique du Sud, et quant aux avantages qui en résulteraient pour l'Espagne, il est évident que cette politique lui sera favorable ; car nous ne sommes plus de ce temps-là où l'on convoitait l'île de Cuba. Mais notre confédération n'a aucune ambition jalouse, car ce n'est le désir et ce sera toujours le cas ici entièrement dans son propre intérêt agricole et commercial.

Le Sud est très bien d'ailleurs que l'Espagne, par un régime plus libéral, s'est heureusement placée en dehors des complications de la politique Européenne. En cas de guerre générale dans le vieux monde, toutes les probabilités sont que l'Espagne s'en tiendra complètement à l'écart, pour se renfermer dans le soin de ses propres intérêts et du développement de ses ressources coloniales. Nos relations avec elle promettent donc tous les avantages d'une longue paix, surtout quand cette puissance devient de plus en plus manufacturière et peut accroître dans des proportions très considérables, la consommation du coton américain. On doit ici le dire, tous les avantages que la lie à celui le Sud en lui tendre une main amie, et à lui faire oublier les folles tentatives des flibustiers dont le souvenir reste encore le cauchemar des riches insulaires.

Les craintes que j'ai rencontrées à ce dernier sujet dans la haute société de la Havane, et que je crois avoir dissipées en grande partie, ne reposent plus évidemment sur aucune base sérieuse. Elles sont un anachronisme, et datent du régime où le nombre croissant des Etats libres du Nord forçait le Sud, pour maintenir son égalité dans le congrès américain, à s'annexer un nombre égal d'Etats à esclaves. Mais ce régime fatal à la paix du Nouveau Monde est à jamais disparu, le Sud s'est levé comme un seul homme pour briser la chaîne nécessaire que le Nord lui imposait ou de descendre au rang de vassal ou de se relever aux dépens des pays voisins. Que les pays voisins se rassurent donc ! L'Espagne sortant avec sa belle colonie de Cuba, trouvera dans le Sud le pays, le mieux disposé à vivre en bon accord avec elle, et à lui vendre toutes ses matières premières et toutes ses provisions dont elle aura besoin.

Ainsi, fondées sur la communauté des institutions, les relations qui nous occupent le seront également sur la communauté des grands intérêts publics. Une autre alliance reposant elle jamais sur des motifs plus sincères ou offrirait-elle meilleures garanties de durée ? C'est à l'Espagne à comprendre cette situation, et à nous à ne pas perdre de vue que c'est la seule politique qui puisse assurer la paix du Nouveau Monde.

R. THOMASSY.

Politique extérieure du Sud.—Nous publions plus loin un article intéressant de M. R. Thomassy sur les relations qui doivent lier le Sud avec l'Espagne et avec l'île de Cuba. Cet écrivain conclut de l'identité des institutions dans les deux pays à la nécessité d'une alliance intime entre eux. Nous engageons nos lecteurs à prendre connaissance de ce travail rempli d'aperçus aussi justes que nouveaux.

Comment savant, dans un séjour qu'il vient de faire à l'île de Cuba, a eu plus d'une occasion de dissiper ces injustes préventions contre le Sud et de donner aux principaux personnages de l'île d'utiles explications sur le caractère et la portée du mouvement de sécession.

Au point de vue scientifique, le voyage de M. Thomassy a eu des résultats très importants. Tout en continuant avec un zèle infatigable ses études sur la salure des mers, il a eu occasion de faire des travaux hydrologiques d'un grand intérêt pour la science. Il a, en effet, constaté l'existence d'un certain nombre de cours d'eau souterrains qui se déversent de l'île de Cuba dans le golfe ; ces constatations le mettront en état de jeter une vive lumière sur des points de controverse encore assez obscurs. C'est avec satisfaction que nous signalons les succès de ce savant distingué qui a su si bien s'identifier avec les intérêts du Sud et avec ceux de la Louisiane en particulier.

Convention des Etats confédérés.—La nomination de M. Mallory, de la Floride, au poste de secrétaire de la marine, complète le cabinet du président Davis. Voici la liste des divers ministres :

Secrétaire d'Etat—Toombs, de la Géorgie.

Secrétaire du Trésor—C. G. Memminger, de la Caroline du Sud.

Secrétaire de la guerre—L. Pope Walker, de Alabama.

Secrétaire de la marine—S. M. Mallory, de la Floride.

Avocat général—J. P. Benjamin, de la Louisiane.

Directeur général des postes—Henry Ellett, du Mississippi.

Nous n'avons pas encore eu connaissance de l'organisation d'un département de l'intérieur.

Produits californiens.—Nous lisons dans *Echo du Pacifique* :

Le Senator, arrivé avant hier de la côte du sud, avait à son bord un assortiment de produits qui viennent chercher ici leur écoulement et attestent les différents genres d'industrie auxquels le pays s'est adonné. On peut citer, entre autres, 600 peaux, 447 moutons, 75 pipes de vin et 120 barils d'huile d'olive.

Ce dernier article, l'huile d'olive, arrive sur notre marché dans toute sa pureté, ce qui la distingue des huiles d'olive des concurrentes dont il n'est pas toujours sûr de faire l'éloge.

Ce produit a fait une certaine sensation sur le marché, moins à cause de sa quantité, au moins à cause de l'intérêt qui s'attache à toute industrie naissante. C'est le premier envoi d'huile de quelque importance qui soit encore venu de Los Angeles.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le Missouri opposé à la coercition.

St Louis, 6 mars.—Hier ou a lu, à la séance de la convention d'Etat, une résolution qui contient la déclaration que la ville de St-Louis proteste contre la doctrine de coercition. Une copie de cette résolution doit être transmise au président des Etats Unis.

La Convention a adopté des résolutions pour déclarer en termes amicaux mais expressifs au commissaire Georgien que le Missouri est en désaccord avec la Géorgie et qu'il décline l'honneur de se séparer avec elle.

Appréciation du discours de Lincoln.

Louisville, 6 mars—Les unionistes approuvent et les partisans de la sécession condamnent le discours de Lincoln. Au nord les appréciations sont favorables à ce discours.

Nouvelles de Washington.

Washington, 6 mars.—L'ex-président Buchanan est parti pour Wheatland dans l'après midi du 5. Il a été escorté par des compagnies militaires jusqu'à la station, et la foule l'a salué de ses acclamations.

Le département d'Etat a reçu la démission du colonel Preston, du Kentucky, comme ministre des Etats-Unis à Madrid. Le capitaine Lay, virginien a donné sa démission d'officier de l'armée.

Le comité de conférence sur les brevets a proposé dans son rapport que tous les droits de brevets d'invention ultérieurement accordées eussent une durée de 17 ans, sans autre extension. Ce bill a passé au Congrès.

M. Buchanan a commué la peine de 20 ans de prison infligée au juge Van der Smith pour fabrication de fausses demandes de concessions de terres en trois ans de prison.

L'ex-avocat, général Black va rester ici et entrer au barreau.

Le major Anderson jusqu'au 4 mars déclarait qu'il était en sûreté et qu'il n'y avait pas besoin d'envoyer des renforts.

Des citoyens du Kentucky et de l'Indiana recommendent la nomination du major Anderson comme général de brigade au lieu et place du général Twiggs.

Horace Greeley recommande au colonel John C. Fremont d'accepter la mission en France. On dit que Lincoln consent à le nommer.

Remarques de M. Seward.

Washington, 6 mars.—Le secrétaire d'Etat, Seward, a dit à un citoyen de l'Illinois que maintenir l'Union était le moyen de maintenir le parti des républicains noirs. M. Seward a aussi fait remarquer à la délégation du Massachusetts qu'avant le terme de la présente administration, le Massachusetts et la Caroline du Sud se donneraient la main en qualité de concitoyens.

Le discours d'inauguration.

On dit que l'honorable John Bell déclare que le discours d'inauguration est une déclaration de guerre et va engager le Tennessee à se tenir prêt pour le conflit. Tandis que l'on prononçait les parties inadmissibles du discours d'inauguration, des messieurs du Sud télégraphiaient au gouverneur Pickens de ne point attaquer le fort Sumter avant la décision des Etats confédérés.

Petersburgh, Virginie, 6 mars—Plusieurs milliers de citoyens qui, avant la lecture du discours d'inauguration, étaient en faveur de l'Union se sont déclarés pour la révolution si la Convention ne vote pas immédiatement une ordonnance de sécession.

Richmond, 6 mars—Le *Whig* (conservateur) déclare que la politique que l'on se propose de suivre à l'égard des Etats séparés rencontrera une très vive résistance dans les Etats Unis du Sud.

L'*Enquirer* (sécessionniste) dit que nul acte de la Convention ne peut maintenir la paix. La Virginie doit combattre.

Le "Dispatch" dit que chaque Etat frontière devrait se retirer de l'Union dans les 21 lieues.

Alexandria (Virginie), 6 mars. Le "Union Gazette" dit que le discours d'inauguration ne satisfera pas les mécontents du Sud.

Le "Sentinel" sécessionniste dit que, le discours d'inauguration est une déclaration de guerre.

Stanton (Virginie) 6 mars—Le discours d'inauguration a été reçu avec un mécontentement général. Tous les partis s'opposeront à la coercition. Harrod beaucoup d'exécution. Les partisans de la sécession le considèrent comme une déclaration de guerre. Les partisans de l'Union disent peu de chose, mais sont évidemment désappointés.

Caroline du Nord.

Goldsborough, 6 mars.—Le discours d'inauguration a été reçu avec indignation.

Raleigh, 6 mars—Les partisans de l'Union ont accueilli favorablement le discours d'inauguration, cependant ils n'en approuvent pas tous les passages. Les partisans de la sécession en sont satisfaits.

Caroline du Sud.

Charleston, 6 mars.—Le peuple ici n'est pas désappointé. Peu de personnes manifestent leurs impressions, elles se contentent de placer Lincoln et son discours entre les mains du Président Davis des Etats confédérés.

Commissaires de la Confédération du Sud.

Washington, le 6 mars.—Il est entendu que Lincoln refusera d'entrer en conférence avec les commissaires de la Confédération du Sud, s'appuyant sur ce que les Etats qui se sont séparés font toujours partie de l'Union.

Le Cabinet de Lincoln.

Washington, 6 mars.—La trésorerie ne paiera rien jusqu'à l'installation de M. Chase.

M. Lincoln a requis le secrétaire Cameron de nommer M. Ellsworth comme en chef du département de la guerre. Il y a eu une discussion animée à la Maison Blanche sur l'opportunité de nommer M. Bate à la Cour Suprême et de faire entrer M. Tillmer dans le cabinet. A une heure avancée, M. Seward a été appelé à la Maison Blanche relativement, on le suppose, à la question du fort Sumter.

L'ex-président Buchanan a, le 4, donné ordre à la Cour Martiale de M. Pope de discontinuer ses opérations.

Le discours d'inauguration à Montgomery.

Montgomery, 6 mars.—Le discours de Lincoln est considéré comme une déclaration virtuelle de guerre.

M. Douglas considère le discours d'inauguration comme un message de paix plutôt que de guerre.

Le Président a nommé Norman B. Judd, de l'Illinois, ministre à Berlin.

Le bruit court que M. Crittenden sera nommé juge à la Cour Suprême.

Washington, 6 mars. On rapporte que le président Jefferson Davis a ordonné au général de brigade Beauregard de se rendre immédiatement à Charleston afin de prendre le commandement des troupes qui y sont pour s'emparer du fort Sumter.

M. John B. Floyd, ex secrétaire de la guerre est arrivé ici.

Les commissaires de la confédération du Sud sont aussi en ville, attendant une entrevue avec le président Lincoln.

Le steamer *Empire City* a été mis au service de l'Etat, il prend du charbon, et partira probablement bientôt pour le Sud avec des dépêches.

Washington, 6 mars.—Le sénat a confirmé la nomination de Frederick W. Seward, comme assistant secrétaire d'Etat.

M. Clingman en consentant à l'impression du discours d'inauguration, a dit qu'il n'endossait pas les sentiments qui y sont contenus, lesquels s'ils étaient mis à exécution conduiraient à la guerre.

Affaires du Mexique.

Des dépêches officielles de Mexico annoncent que le général Uraga a été envoyé à Washington. Les difficultés françaises et mexicaines ont été arrangées d'une manière satisfaisante, mais les difficultés avec l'Espagne, concernant le renvoi de M. Pacheco, ne sont pas encore arrangées.

Des dates de Port au Prince du 10 février annoncent que la barque *William*, de la Nouvelle Orléans a été saisie comme négrier.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 6 mars—*Chambre*—Le comité des institutions charitables a fait un rapport favorable sur l'acte de secours à accorder aux sœurs de St Vincent de Paul.

Le rapport de la minorité contre la division du *sheriffat* de la Nouvelle Orléans, sera imprimé.

Un rapport favorable a été fait sur le projet d'allouer $15,000 pour les levées dans la paroisse des Avoyelles.

Un rapport favorable a été fait sur le bill demandant une division de la paroisse de Plaquemines.

Les actes suivants ont été présentés :

Un acte pour l'annexion d'une partie de la paroisse Carroll à Madison.

Un acte pour l'incorporation des bouchers et des conducteurs des compagnies de chemins de fer de la Nouvelle Orléans.

Un acte faisant un devoir au shérif de chaque paroisse, de donner en avertissement la description des nègres fugitifs qui ont pu être arrêtés.

Le bill du Sénat relatif aux cours de district a été adopté. Aussi le bill créant une justice de paix additionnelle dans la paroisse de Jefferson.

Un bill a été présenté, pour empêcher de futures collections de taxes d'avoir lieu, dans la paroisse de Carroll, à propos de la levée, excepté celles qui doivent servir à payer les dettes actuelles du conseil communal de Carroll et de Madison. Les membres de Madison se sont fortement opposés à l'adoption du bill. Il en est résulté une discussion longue et animée.

Un acte pour créer un système de vente des terres publiques étant mis à l'ordre du jour, a été discuté assez longuement. La phrase excluant les terres submergées a été rejetée. Après la discussion de chaque section, la Chambre s'est ajournée.

Sénat.—Le bill de la Chambre demandant de supporter les canonniers de Donaldsonville a été adopté. Plusieurs bills de localité ont été adoptés. Aucune délibération importante n'a eu lieu.

Le temps de la séance s'est passé en discussion.

Restaurant Boudro.—MM Billman & Colomès annoncent l'ouverture du restaurant connu sous le nom de Boudro pour dimanche prochain. Cette maison offre aux personnes qui visitent le lac des appartements et des chambres à louer entièrement séparés du restaurant.—Voir l'annonce.

Droits sur les sucres au Nord.—Le nouveau tarif adopté par les Etats Unis contient la section suivante concernant les sucres :

Section 5.—*Il est de plus décrété* : Qu'à partir du 1er avril 1861, au lieu des droits imposés précédemment par la loi sur les articles ci après mentionnés et aussi sur ceux qui peuvent être maintenant exempts de droits, il sera levé, perçu et payé sur les marchandises ici énumérées, importées de pays étrangers les droits suivants, à savoir :

1o. Sur le sucre brut, appelé vulgairement sucre muscovado ou brun, dont l'état brut n'a pas été modifié par le terrage ou tout autre procédé, et sur le sirop de sucre ou de canne à sucre et les mélasses du melado concentrées, et sur les sucres blancs et terrés, dont l'état brut a été identifié par le terrage ou tout autre procédé et qui ne sont pas raffinés *trois quarts de cent par livre*.

Sur les sucres raffinés qui sont teints, colorés ou altérés d'une manière quelconque, et sur le sucre candi, *quatre cents par livre*.

Pourvu que tous les sirops de sucre ou de canne à sucre, les mélasses concentrées ou melado entrées sous le nom de mélasses ou sous tout autre nom que celui de sirop de sucre ou de canne à sucre, ou de mélasses, ou de melado, soient sujets à confiscation au profit des Etats-Unis.

Sur les mélasses deux cents par gallon ; sur la confiserie de toute espèce, qui n'est pas autrement spécifiée, *trente pour cent ad valorem*.

Convention de la Louisiane.

SEANCE DU 6 MARS 1861.

La Convention se réunit à midi et demi. Quatre vingt-six délégués sont présents.

M. Anderson (du Tensas) présente une résolution qui déclare que la Louisiane n'a pas entendu, en reprenant sa souveraineté, faire naître des obstacles qui pourraient entraver la formation d'une confédération du Sud.—Déposée momentanément sur le bureau.

M. Thomasson présente la résolution suivante qui est déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre en vertu des règlements.

"Le peuple de la Louisiane est opposé à l'abolition du système de tarif et l'est également à la réduction de ce tarif au-dessous du chiffre nécessaire aux dépenses."

Une Ordonnance relativement aux patentes est déposée sur le bureau sujette à l'appel, à la demande de M. De Blanc, de St Martin.

L'Ordonnance des terres publiques est prise en considération. Voici la substance des principales clauses. (On se souvient que les sept premières ont déjà été adoptées.)

La première déclare que toutes les terres non *allouées* et situées dans les limites de la Louisiane appartiennent de droit à cet Etat et que celui-ci respectera les droits acquis en vertu des lois des Etats-Unis qui ont trait à la vente et à l'arpentage des terres publiques de cet Etat, étaient en vigueur le 26 janvier 1861 et ne sont pas contraires à l'Ordonnance de Séparation, sont maintenues.

La troisième revêt l'arpenteur général, les annotateurs et les receveurs des mêmes pouvoirs, leur impose les mêmes devoirs et leur accorde les mêmes émoluments que sous l'ancien gouvernement, pourvu que ces pouvoirs, &c ne soient pas en conflit avec les lois de l'Etat.

La quatrième déclare que l'arpenteur général, les annotateurs et les receveurs conserveront leurs places s'ils jurent de suite fidélité à l'Etat et fournissent un nouveau cautionnement à la satisfaction du gouverneur ; qu'ils seront alors à l'abri des réclamations des Etats-Unis.

La cinquième fait un devoir au Gouverneur ou à une personne revêtue de son autorisation de s'emparer des livres, des papiers et des archives des bureaux de terres de la Nouvelle-Orléans, d'Opelousas, de Natchitoches, de Monroe et de Greensburg si l'arpenteur général, les annotateurs et les receveurs de ces bureaux se refusent à prendre le serment de fidélité.

La sixième ordonne aux receveurs de verser dans la caisse de l'Etat, aux époques et de la manière qu'ils le faisaient sous l'ancien gouvernement, les sommes qui proviennent de la vente des terres publiques. Les mandats que les Etats Unis ont tiré sur ces officiers avant le 26 janvier 1861 devront cependant être acquittés si le Gouverneur ou l'arpenteur général les approuve.

La septième autorise le Gouverneur à destituer les officiers des terres toutes les fois qu'il croira que l'intérêt de l'Etat l'exige où si ces officiers refusaient de prendre le serment de fidélité ; à remplir, avec l'approbation du Sénat, toutes les vacances qui pourraient survenir dans le département.

La dixième clause [la seule autre qui soit de quelque importance et a donné lieu à une vive discussion] déclare que la Législature établira un département pour la vente centrale et l'administration des terres publiques et pourvoira à la nomination des officiers nécessaires.

M. Elgee propose qu'elle soit mise à l'ordre du jour pour Lundi prochain. Il base son objection à une considération immédiate sur ce que la nouvelle Ordonnance veut qu'il y ait un bureau central à Baton Rouge. C'est précisément à cette clause, dit le délégué des Rapides, que je me suis toujours opposé. Je désirai qu'il y eût des bureaux dans différentes parties de l'Etat, à cause des abus et de la corruption qui existent à Baton Rouge.

M. Moore combat la motion de M. Elgee. La Convention a déjà décidé qu'elle appellerait l'Ordonnance aujourd'hui. Pourquoi ne la ferait-elle pas ? La Législature s'occupe en ce moment d'un projet de loi relativement aux terres. Si la Convention tardait à adopter une Ordonnance, le corps qui siège à Baton Rouge et doit s'ajourner le 21 de ce mois n'aurait pas le temps de présenter un bill parfait dans tous ses détails.

M. Todd se prononce fortement contre la demande du délégué des Rapides. Si la Convention s'arrête en chemin, la Législature verra dans cet acte un manque de confiance dans ses lumières et ses capacités.

M. Elgee se lève comme un par un ressort. "Ma position est, dit-il, est bien difficile. Si je présente une innocente résolution, telle qu'à malheureusement attiré hier les foudres de M. Semmes, le délégué d'Orléans crie "au secours !" et me reproche d'attaquer la Convention de Montgomery ; si je demande que le sujet des terres soit remis à lundi, quelques-uns de mes collègues reculent d'épouvante et semblent croire que je veux leur imposer mon nombre infini de détails législatifs. Sont ce bien là mes intentions ? Non, je ne m'oppose pas à ce que les détails soient laissés à la Législature, je suis au contraire d'avis qu'elle seule doit s'en occuper, mais je maintiens qu'afin de faire disparaître les abus dont le peuple s'est plaint amèrement et avec justice, que pour mettre un terme à la corruption dont le bureau des terres est le foyer et la source et qui sont un déshonneur pour l'Etat, la Convention, si elle veut se maintenir à la hauteur de ses devoirs envers le peuple qui l'a élue, est tenue *d'ordonner* qu'il y aura un département des terres publiques, que ce département sera présidé par un commissaire, que cet officier recevra un salaire, n'aura pas de droit aux *fees* et ne dépendra pas de la Législature."—Le délégué des Rapides répète en terminant ce qu'il a déjà dit relativement à la vente des terres : il serait préférable qu'il y eût à cet effet des bureaux dans les différents districts et que celui de Baton Rouge cessât d'exister.

M. Moore réplique que le projet de loi présenté à la Législature correspond exactement au substitut de M. Elgee à la dixième clause. Le délégué de St Martin propose que le commissaire dont il est question dans le substitut soit nommé "arpenteur général." M. Elgee y consent.

M. Todd demande que le substitut de M. Elgee soit déposé sur le bureau. La motion est rejetée.

Le substitut de M. Elgee est adopté après des discussions qui paraissaient devoir être interminables. "Il déclare qu'il y aura un département dont le siège sera dans la capitale de l'Etat, que ce département sera présidé par un officier qui portera le nom de "Commissaire" et que la Législature pourra, par un vote des trois cinquièmes des membres des deux chambres, abolir la place si elle le juge convenable. Cette dernière modification a été présentée par M. Lewis, d'Orléans.)

La Convention adopte, en remplacement de la onzième "section", une clause qui déclare que le commissaire des terres publiques remplira ses fonctions pendant quatre ans, qu'il sera nommé par le gouverneur, que celui-ci pourra le destituer et que la nomination devra être approuvée par le Sénat ; que la Législature fixera le salaire, déclarera les devoirs du commissaire et que ce dernier ne recevra pas de *fees*.

La Convention s'ajourne.

Drapeau des Etats confédérés.—Voici une dépêche adressée de Montgomery au *Mobile Register* à ce sujet :

Le drapeau des Etats confédérés a été adopté à l'unanimité. C'est le projet du comité qui a été admis. Voici la description du drapeau : coin bleu représentant l'Union, avec sept étoiles blanches, trois bandes horizontales rouge, blanche et rouge, la première rouge et la blanche s'étendent du fond bleu jusqu'au bout du drapeau, et la dernière rouge occupe, sous le fond bleu et la bande blanche, toute la longueur du drapeau. Les trois bandes sont d'égale largeur. Ce drapeau a été hissé sur le Capitole cette après-midi, à quatre heures.

CHRONIQUE LOCALE.

Bruit alarmant.—Le bruit circulait hier soir, qu'une goélette arrivée au wharf du lac Pontchartrain avait rencontré, entre 3 et 4 heures du matin, le bateau à vapeur *Henry Lewis*, et qu'une demi heure plus tard le feu s'était déclaré à bord du bateau. Nous espérons que cette nouvelle ne se confirmera pas ; du reste le bateau de la malle pourra nous renseigner positivement. Une centaine de pompiers de la Mobile s'étaient embarqués sur le *Lewis*.

Première Cour de District.—Emily et Lizzie Ebanks, f. c. l., ont été jugées pour avoir frappé, le 14 janvier dernier, une petite fille blanche nommée Mary Stohl, rue du Bassin.—Le jury a rendu un verdict de culpabilité, mais il a recommandé les coupables à la clémence de la Cour.

Mike Molloy a été jugé pour être entré dans un café rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St-Joseph, et y avoir frappé Lawrence Kelly avec une chaise.—Le prévenu a été déclaré coupable.

A. P. Lacoste, accusé d'assaut et batterie, a été acquitté.

Henry Robinson, Maria Callagher et Find Hout, alias Thomas Columbine, accusés d'assaut et batterie, ont été acquittés.

Geo D. Wolfe, convaincu d'avoir donné refuge à des nègres marrons, a été condamné à six mois de prison et $250 d'amende, ou, à défaut de paiement, à un surplus de trois mois d'emprisonnement.

Charles Williams, qui a arraché une montre et une chaîne en or des mains de Joe Davis, sur la Levée, le 14 janvier dernier, s'est reconnu coupable de larcin.

Les individus dont les noms suivent se sont également reconnus coupables de larcin :

Joe Monroe a pris trente choux appartenant à M. Trépagnier, dans le marché ;

John Sullivant a dérobé une paire de sacs évalués à 15 cts, appartenant à P. W. Mohr ;

James McCloskey a emporté une paire de pantalons du magasin de L. W. Lyons & Co ;

Richard Wilson a pris deux chemises appartenant à John Murphy ;

John Reddington s'est approprié sept pantalons et une somme de $10 appartenant à Peter Coyle.

Cour du recorder du Deuxième District.—Daniel Poirie, qui tient un café rue de la Vieille Levée, entre les rues St Philippe et Ursulines, a donné caution pour répondre à l'accusation d'abus de confiance, en refusant de remettre un revolver et $2 50 qui lui ont été confiés par Jos. H Tarley, le 24 du mois dernier.

Charles Hyres aura à répondre à l'accusation d'avoir dérobé trois boutons d'or appartenant à Alphonse Pellauton, dans un restaurant situé à l'encoignure des rues Hôpital et Vieille Levée, le 20 du mois dernier, et aussi à celle d'être allé à la résidence de Joe Duffy, rue du Quartier No 30, dans la nuit du 2 courant, et d'y avoir causé du scandale.

Louis Girard pour assaut contre F. Schoeflt, et Wm Brooke, homme de couleur libre, pour assaut et batterie contre Ellen Golden, ont été envoyés devant la cour criminelle pour y être jugés.

Geo Hodson a fait un affidavit dans lequel il accuse James Smith d'avoir, lundi dernier, à bord du steamer Judah Touro, assailli John Campbell, et de lui avoir brisé l'os de la mâchoire. James Smith est arrêté, et Campbell est à l'Hôpital de Charité.

S. Hurtzel, de la rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St Louis, a déposé que mardi soir, à 4 heures et demie, il a été assailli, rue de Chartres, et frappé sans provocation par J. Oegenheimer. Celui-ci a donné une sécurité de $300 pour sa comparution devant le tribunal.

John Dougherty aura à répondre à l'accusation d'injures envers Elizabeth Heel, femme de couleur libre, dans sa maison, rue du Bassin.

Mme Kennedy, accusée d'avoir insulté B. F. Carries et sa mère rue d'Orléans, a été acquittée.

Il y a quelques jours, rapporte le *Globe* de Londres, une soirée qui avait commencé gaiement dans Hyde-Park, s'est terminée d'une façon lamentable.

Une dame donnait un petit bal d'amis, et l'on dansait au piano. Vers la fin de la soirée, une des invitées qui jouait une valse approcha trop des bougies ses manches de mousseline légère ; le feu prit au mince tissu et gagna rapidement la robe de la lady.

La sœur de la pianiste voulut étouffer les flammes, mais le feu se communiqua à ses vêtements et fit deux victimes au lieu d'une. Il en résulta un grand tumulte dans l'appartement ; des dames et des gentlemen se précipitèrent au secours des pauvres incendiées ; Mais que pouvaient-ils ? Cinq dames furent atteintes par le feu ; celle qui s'est dévouée pour sauver sa sœur a succombé ; la dame qui a été atteinte la première est dans un état désespéré.

Théâtre de l'Opéra.

Le Pardon de Ploërmel, opéra comique en trois actes, de Meyerbeer—Mlle Patti—MM. Melchisédech et Carrier.—La Musique.—*Les Décors* de MM. Develle et Varnout—*La représentation de ce soir.*

Nous avons déjà constaté en quelques lignes le très grand succès obtenu lundi dernier par le nouvel opéra de Meyerbeer. Nous avons rendu hommage au talent remarquable que Mlle Adelina Patti a déployé dans le rôle de *Dinorah*, et nous avons raconté les légitimes applaudissements que ceux de *Hoël* et de *Corentin* ont valus à MM. Melchisédech et Carrier. L'orchestre—dont le rôle est des plus importants dans cet ouvrage—a parfaitement obéi à l'habile direction de M. Prévost, et il n'y a eu qu'une seule voix pour louer les trois beaux décors de MM. Develle et Varnout, la fraîcheur des costumes, l'excellente mise en scène de l'ouvrage, l'aplomb et l'ensemble des chœurs, l'exécution excellente des rôles épisodiques de la pièce, confiés à Mmes Preti, Richer, Maillet et à MM. Genibrel, De Brinay, Choi et Delamarre—tout en un mot, y compris le torrent, qui a joué son personnage en torrent bien appris et en artiste sûr de son fait. Il nous restait à parler de la musique du *Pardon*, dont la seconde représentation a lieu ce soir ; mais ne nous sentant pas de force à aborder après une seule audition l'analyse, même incomplète, d'une partition de cette valeur et de cette importance, nous avons pensé qu'il serait plus respectueux envers Meyerbeer et surtout plus agréable aux lecteurs de l'*Abeille* de reproduire ici l'appréciation de la partie musicale de cet ouvrage qui a été publiée par Scudo dans la *Revue des deux Mondes*. L'opinion de ce critique aussi savant que spirituel ne peut manquer d'être lue avec un grand plaisir par tous ceux qui ont assisté à la représentation de lundi dernier.

"Le succès du *Pardon de Ploërmel*," dit l'écrivain que nous venons de nommer, "n'a fait que s'accroître depuis la première représentation, qui a eu lieu, le 4 avril, sur le théâtre de l'Opéra Comique. L'auteur illustre de *Robert* et des *Huguenots* nous disait spirituellement cet hiver : "Je fais un acte digne d'un sous lieutenant, en donnant un ouvrage où je me suis privé volontairement de toutes les ruses de guerre qui ont fait ma réputation. Contrairement à ce qu'a fait le grand poète latin, je viens moduler sur des pipeaux rustiques, *gracili avena*, après avoir embouché la trompette héroïque et chanté les grandes passions du cœur humain ; que la critique me soit légère !" Tel devait être aussi à peu près le langage de Sixte Quint avant d'être élu souverain pontife. Non, non, cher et illustre maître, vous ne nous attendrirez pas, vous êtes un fort d'Israël, et c'est comme une puissance reconnue et consacrée par l'opinion de tous que nous vous traiterons : de la justice, et pas de complaisance."

"Le sujet du *Pardon de Ploërmel* est un des plus simples qu'on put choisir. Il s'agit d'une légende empruntée aux traditions poétiques de la Bretagne, cette terre des vieux souvenirs, où se sont succédé et superposées des civilisations si différentes...... Mêlez au récit de cette légende, qui pourrait être plus intéressante et plus neuve, quelques personnages épisodiques, des groupes de paysans, une certaine couleur légèrement fantastique, de beaux décors et une chèvre vivante qui a son rôle tracé, dont elle s'acquitte à merveille, et vous avez le cadre modeste qui a suffi à Meyerbeer pour écrire une de ses meilleures partitions, tant il est vrai que les musiciens médiocres ont presque toujours tort de s'en prendre au pauvre librettiste de leurs défaillances."

"Il y a une ouverture au *Pardon de Ploërmel*, une ouverture un peu symbolique, où le maître a voulu condenser les principaux traits de la légende dont il s'est inspiré. On y entend beaucoup de choses : les sons de la clochette que porte la chèvre, le chœur de la procession, une marche religieuse, l'orage qui est la cause de la folie de Dinorah, et qui amène aussi le dénouement de la fable. Après un léger gazouillement des violons, un thème se dégage, qui ne manque pas de vigueur, et qui amène un chœur chanté derrière le rideau.... On remarque dans cette introduction symphonique, dont plusieurs parties vigoureuses trahissent la main d'un maître consommé, trop d'ingéniosités de détail, trop de petits effets d'une sonorité curieuse, dont le public ne saurait comprendre la finesse ni à propos. Une coupure qui retrancherait tout ce qui vient après la seconde ou la troisième reprise du chœur jusqu'au commencement de la péroraison rendrait, ce nous semble, la pensée profonde qui circule dans cette introduction plus significative et d'un effet plus heureux."

"Au lever du rideau, qui laisse voir un paysage fort accidenté et très pittoresque, les paysans, réunis et groupés sur un monticule, chantent un chœur très mélodique et plein de fraîcheur :

" Le jour radieux
" Se voile à nos yeux."

Le motif est suspendu un instant par quelques voix épisodiques qui font un *à parte* gracieux, et puis il est repris par l'ensemble du chœur avec une sonorité charmante, bien appropriée à la situation. Dinorah, la folle, qui court après sa chèvre, qu'on voit traverser le théâtre, arrive après le départ du chœur, et s'assoit sur une pierre en chantant une gracieuse cantilène dont une partie de l'intérêt musical est dans l'accompagnement.... Corentin le cornemuseux, avec son biniou sous le bras, paraît tout à coup, entraîné par une frayeur extrême qu'il a des mauvais esprits qui hantent la contrée. Retiré dans la pauvre cabane que lui a laissée son oncle, il se met à débiter une sorte de philosophie digne de la sagesse de Sancho Pança :

" Dieu nous donne à chacun en partage
" Une humeur différente ici bas."

Ces couplets ont de la rondeur, et j'en aime surtout le second mouvement en *sol majeur* ; toutefois c'est dans l'accompagnement de l'orchestre qu'il faut chercher les ingéniosités piquantes dont Meyerbeer relève et colore les drôleries du personnage qu'il fait parler. J'en dirai tout autant de la scène longue et variée entre Dinorah et le cornemuseux, qu'elle surprend dans sa cabane pendant la nuit. Les éclats de rire, les paroles décousues de Dinorah, la frayeur de Corentin, qui se croit aux prises avec la fée des prairies, qui le force à danser et à jouer de la cornemuse jusqu'à perdre haleine, tout cela forme un ensemble d'incidents que le musicien a rendus avec une entente admirable des caractères qu'il fait vivre sous les yeux du public. Ce sont des effets complexes encastrés dans la situation qui les explique, et qui perdraient beaucoup de leur valeur à en être détachés. Ce n'est pas un duo proprement dit, c'est une scène piquante où les caprices d'une folie aimable se combinent avec les frayeurs d'un poltron, et de ce contraste, qu'il affectionne, Meyerbeer fait jaillir d'heureux effets. Hoël, le fiancé de Dinorah, qui depuis un an est absent du pays, vient aussi dans la cabane du cornemuseux Corentin, croyant y trouver encore le vieil oncle qu'il a connu. L'air qu'il chante alors :

" O puissante magie !"

est fort beau, d'un grand caractère et tout à fait digne de l'auteur de *Robert* et des *Huguenots*, qui n'a pu résister à la tentation de montrer aux incrédules que le petit bonhomme vit encore, qu'il n'a rien perdu de sa vigueur première. L'*allegro* de ce bel air qui peut être chanté partout, ce qui prouve que c'est de la mélodie pure,

" De l'or ! de l'or !"

exprime bien l'ardeur de la convoitise, et lorsqu'il est ramené pour la seconde fois après le délicieux *andante* en *ré bémol majeur* :

" Ces trésors, ô ma fiancée !...."

il produit un effet plus saisissant. J'apprécie beaucoup moins le premier duo, ou plutôt la mère qui vient après entre Hoël et Corentin, lorsque le premier explique au pauvre cornemuseux tremblant, comment il faudra s'y prendre pour aller déterrer le fameux trésor. Cela me semble d'un fantastique un peu forcé mais le second duo qui suit, entre les deux personnages attablés devant une bouteille de vin qui aide à conclure le pacte, est plus franc et plus musical. Pendant que les deux nouveaux amis se disposent à partir, ils entendent le tintement d'une clochette qui annonce la chèvre que Dinorah poursuit en badinant. Il résulte de cette situation un trio pour soprano, ténor et barytone, trio remarquable, d'un bel effet, et qui termine on ne peut plus heureusement le premier acte.

"Le second acte, plus musical que le premier, commence par un chœur d'un rhythme assez piquant. Ce sont des paysans attardés par quelques rasades de vin dont ils vantent le bouquet. Les femmes se joignent à eux bien tôt pour se réjouir de la fête qui doit avoir lieu le lendemain :

Demain, c'est le jour du pardon,
Et dig din don, et dig din don !

et elles imitent de la voix et du geste le mouvement des cloches en branle. Ce sont là des détails d'imitation matérielle où Meyerbeer se complaît un peu trop. Nous préférons à ces finesses d'un réalisme minutieux la romance que chante Dinorah : *Le vieux sorcier de la montagne*, dont la tournure mélodique un peu vieillotte, conforme au sentiment qu'exprime la pauvre folle, est relevée par d'heureuses combinaisons d'accompagnement. Une scène délicieuse succède à cette romance. Dinorah, seule au milieu d'une forêt et pendant la nuit, voit tout à coup paraître la lune, dont la pâle lumière dessine son ombre sur la bruyère. La folle invoque cette ombre, qu'elle prend pour sa compagne, et chante en dansant sur un mouvement de valse :

Ombre légère
Qui suis mes pas,
Ne t'en va pas !

Cela est d'une rare élégance, et je n'y regrette qu'un abus de vocalises vers la conclusion qui reproduisent des effets d'écho déjà entendus au premier acte dans le duo avec le cornemu-

seux. Je goûte moins la chanson de Corentin cherchant à se donner du courage : cela me semble plus baroque que comique ; mais j'admire avec tout le monde la couleur pathétique de la courte légende que Dinorah chante au cornemuseux transi : *Sombre destinée !* Un morceau plus remarquable encore, c'est le duo pour ténor et baryton entre Hoël et Corentin au moment où ils vont aller déterrer le trésor : *Quand l'heure sonnera*. Ce duo est tout à la fois dramatique et musical, bien dans le style de l'opéra-comique, rempli de détails qui relèvent la vérité du dialogue sans nuire à l'effet d'ensemble. Le trio final entre Dinorah et les deux autres personnages est une page grandiose où l'on retrouve la main et le génie de l'auteur de *Robert le Diable*."

"Le troisième acte débute par une véritable bucolique qui ne tient à l'action que par un fil imaginaire. On dirait que le compositeur, s'étant aperçu un peu tard que la fable qu'il avait acceptée ne lui offrait pas assez d'aliment, a voulu y ajouter ce hors-d'œuvre tout musical. L'acte commence par un air de chasse qui sera bientôt populaire, et dont la ritournelle, confiée à cinq cors, est d'une fraîcheur ravissante. A ce morceau, que le public fait répéter et qui est de la mélodie la plus simple et la plus colorée, succèdent le chant du faucheur, qui ne manque pas de grâce, puis une villanelle à deux voix que chantent deux jeunes pâtres :

Sous les genévriers,
Abri des chevriers,
Broutez, broutez mes chèvres !

d'où s'exhalent un parfum agreste et une douce mélancolie. L'intermède se termine par une prière à quatre voix. L'action reprend son cours à l'arrivée d'Hoël, portant dans ses bras Dinorah évanouie. Pendant l'orage qui éclate à la fin du second acte, le pont fragile qu'elle traversait s'est rompu, et elle est tombée dans le gouffre du val maudit, Hoël l'a sauvée, et il lui exprime sa douleur et son repentir dans une romance pleine de sentiment. Dinorah, s'éveillant comme d'un long rêve, recouvre peu à peu sa raison et reconnaît son fiancé. Cette situation donne lieu à un duo plein de passion qui renferme de très beaux passages. L'œuvre se termine par la reprise du premier chœur du pardon—*Ave Maria !* ce qui achève la guérison de Dinorah, dont le bonheur va s'accomplir."

"On vient de se convaincre que les morceaux remarquables de toute nature sont assez nombreux dans la nouvelle partition de Meyerbeer—au premier acte, un chœur charmant et très mélodique, la berceuse de la folle, la scène piquante et pleine d'incidents entre Dinorah et le cornemuseux qu'elle force à danser, l'air d'Hoël : *O puissante magie !* le duo entre les deux hommes et le trio final où domine la voix capricieuse de Dinorah ;—au second acte, le chœur des buveurs, la vision de la folle dansant au clair de la lune et s'entretenant avec son ombre, la légende d'un si beau caractère : *Sombre destinée !* le duo si musical et si dramatique des deux hommes, Hoël et Corentin, et le trio final, page vigoureuse où l'auteur de Robert n'a pu garder son incognito ;—toute la partie bucolique du troisième acte, mais surtout l'air de chasse, d'une originalité simple et franche, la romance d'Hoël et le duo des deux amants, qui peut être détaché de la situation sans rien perdre de sa valeur musicale. Cette dernière remarque peut s'appliquer du reste à tous les morceaux saillants du *Pardon de Ploërmel*, qui est, à notre avis, l'opéra le plus franchement mélodique qu'ait écrit Meyerbeer. Si au lieu de parler à un public éclairé qui ne veut et qui n'a besoin de connaître que les beautés générales de l'œuvre dont on l'entretient, il nous était permis de nous occuper des détails de facture et de relever minutieusement l'emploi que fait le maître de tel accompagnement d'instruments, d'une succession harmonique ou d'une modulation plus ou moins hardie et nouvelle, la partition de Meyerbeer nous offrirait une mine d'observations curieuses ; mais cette œuvre de scoliaste nous est heureusement interdite ici.

"Un autre écrivain musical dont les articles ont beaucoup de poids dans la presse parisienne, Gustave Héquet, résume ainsi son jugement sur le *Pardon de Ploërmel* :

"Cet ouvrage veut être entendu plusieurs fois. Le tour original, et parfois un peu recherché des mélodies, est cause que l'on a d'abord quelque peine à s'en rendre compte. L'orchestre y joue un très grand rôle, et la multiplicité des détails fatigue un peu l'attention. Il faut du temps et de l'étude pour arriver à une connaissance exacte de cette œuvre si curieusement travaillée. Ce que je puis dire dès aujourd'hui, c'est qu'il y a une grande abondance d'idées mélodiques, des accompagnements neufs, piquants, variés, des effets d'orchestre à profusion."

A ce soir donc, la seconde représentation de cette œuvre remarquable, que les maîtres de l'art recommandent si justement à l'attention et à l'étude de tous les vrais *dilettanti*.

Décédée, hier, à 5 heures P. M., Ann Stanly, épouse de *Charles Bernard*. Les amis et connaissances de sa famille et ceux de son mari sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 h et demie P. M. Le corps est exposé rue Romain, entre Columbus et Kerlerec.

De la part de son époux.

Service funèbre.

Vous êtes priés d'assister au service de feue dame J. Beaudet, née Marie-Louise Choutin, qui aura lieu vendredi prochain, 8 courant à 7 heures et demie A. M., à l'église St Augustin.

De la part de sa famille.

☞ **L'Examen des Ecoles Publiques** du Troisième District commencera le 20 de ce mois, 1861, dans l'ordre suivant, savoir :

MERCREDI, 20 de mars 1861, "The Girls' High School," encoignure des rues Champs Elysées et Craps.
MERCREDI, 3 d'avril 1861. "De Soto School," rue Mandeville entre les rues Bons-Enfants et Amour.
VENDREDI, 5 d'avril 1861, "Washington Boys' School," rue Louisa entre les rues Morales et Levée.
LUNDI, 8 d'avril 1861, "Milneburg School," au Pontchartrain.
MARDI, 9 d'avril 1861, "Hancock School" aux Casernes.
MERCREDI, 10 d'avril 1861, "Le Bienvu Boys School," Chemin du Bayou.
JEUDI, 11 d'avril 1861, "Le Bienvu Girls School," Chemin du Bayou.
LUNDI, 15 d'avril 1861, "Seventh Ward School," encoignure des rues Français et Morales.
MERCREDI, 17 d'avril 1861, "Washington Girls' School," encoignure des rues Moreau et —.
VENDREDI, 19 d'avril 1861, "Boys' High School," rue Bagatelle entre les rues Bons-Enfants et Morales.
LUNDI, 22 d'avril 1861, Macarty School" rue —.
MERCREDI, 24 d'avril 1861 "Franklin School," rue Bagatelle entre les rues Bons-Enfants et Morales.
Nouvelle-Orléans, 6 de mars 1861.
7 mars—12 L. S. LOMBARD, Surintendant.

Quartier général du Bataillon des Chasseurs d'Orléans.

—ORDRE No 4—

Nouvelle Orléans, 7 mars 1861.

Le Bataillon paradera, pour l'exercice, dimanche matin, 10 du courant.
Rendez vous à 9 heures et demie, à l'arsenal de la 1re et de la 4me compagnies.
Par ordre du major Ch. A. JANVIER,
7 mars L. C. BUNCKER, Adjudant

Egalité 23.

Cette Resp.·. Loge, travaillant sous le Rite Ecossais, sous les auspices du Sup.·. Cons.·. pour l'Etat Souv.·. et Ind.·. de la Louisiane, procédera ce soir, à 7 heures et demie, à l'init.·. de plusieurs Prof.·. dans le local de la R.·. L.·. Etoile Polaire No 1, encoignure Amour et Histoire.
Tous les FF.·. Maçons de cet Orient sont priés d'assister à cette cérémonie.
Par mandement du Vén.·. A. Delamotte,
7 mars—1f L. SIMON, secrétaire

RESTAURANT BOUDRO, AU LAC,
TENU PAR
Philippe Billmann & Fçois Colomès

Cette maison, entièrement réparée à neuf et agrandie dans ses dépendances, offre aux personnes qui visitent le lac une charmante retraite et une table bien approvisionnée. Les repas de corps et autres, pourront être commandés à l'avance en s'adressant au bureau du chemin de fer.
L'ouverture de l'établissement aura lieu DIMANCHE 10 MARS.
☞ Cet établissement possède en outre de charmants logements de famille, entièrement séparés du Restaurant. Les personnes qui désirent passer quelques jours au lac trouveront aussi des chambres très confortables. 7 mars—1m

Avis aux Jardiniers.

La société qui a existé jusqu'à ce jour entre le sous signé et dame veuve RAVIGNOT, sous la raison de RAVIGNOT & RAPP, est dissoute d'un commun accord. Le sieur Rapp continuera pour son propre compte le commerce de graines de jardinage dans l'ancienne maison, rue St-Philippe No 18. Il prie sa clientèle et le public en général de vouloir bien lui continuer sa confiance, étant à même de leur fournir des graines de premier choix, dont il vient de recevoir un assortiment complet, tant du Nord que de l'Europe.
7 mars—15f J. RAPP.

NOTICE.

Joseph Gomez n'étant plus employé par moi, je notifie ceux qui me doivent de ne rien payer que sur mon ordre. B. O'CONNELL,
7 mars—3f No 7, Front Levée.

DEMANDE.

Un excellent comptable parlant le français, l'anglais et l'espagnol désire trouver de l'emploi dans une maison respectable du commerce de l'intérieur ou de dehors. Il donnera des références satisfaisantes. S'adresser à H. L., au bureau de l'*Abeille*. 7 mars—1f

COAL — CHARBON.

A SOIXANTE CENTS le baril. C'est du très bon charbon pour les familles.
A vendre par P. H. WILLARD,
Exchange Place, No 16, en face de l'ancien bureau de Poste.
7mars—15f

COTON pour ouate—440 sacs, à vendre par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 7 mars

AMERS—200 caisses amers de Burton, Hostetter, Ouley, &c, venant d'être reçues et à vendre par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 7 mars

EAU DE VIE—300 1/8 et 1/4 pipes eaux-de-vie Cognac de diverses marques, à vendre en douane par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 7 mars

CAFE de Java—300 poches café Java de la meilleure qualité, en magasin et à vendre par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 7 mars

AMIDON—1000 caisses amidons, perle, pur et Oatsrio, de la meilleure qualité, à vendre par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 7 mars

CHANGE sur Bordeaux, sur Marseille et sur Gênes, à vue ou à terme, en petites sommes, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7mars

DIVERS—50 firquins beurre de Goshen jaune extra. 50 barils sucre "crushed" Lovering. 5 boucautes figues de Smyrne, au tambours—en débarquement et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 7mars

Bonneterie ! Bonneterie !

Un grand assortiment de bonneterie, Gilets de peau en laine, flanelle, mérinos, coton soie, fil d'Ecosse, coton écru, tricot, caleçons laine, flanelle, mérinos, coton soie, coton écru, tricot, toile, chaussettes en laine coton blanc et écru, fil d'Ecosse, Perse, fil soie, &c.
18 fev LION & ANDREE, 54 et 56, rue Royale, enc. Bienville.

CONFITURES des Shakers—50 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, 91, ancien 55, rue Vieille-Levée. 26 fev—6f

PORC EN GRENIER—50,000 livres, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fev

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan, par Bernard Turpin, de 3000 caisses oranges et limons, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie, sur la Levée, en face de la rue St Philippe, 2me District.

☞ Vente sans réserve—Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises et marchandises sèches.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente, sans réserve de bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

AU PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 mars 1861.

C'est avec un vif plaisir que je conseille aux personnes qui sont affligées et souffrent des poumons, de se recommander quelques visites au Dr R. Hunter. J'ai souffert pendant plusieurs années d'un catharre, qui de jour en jour m'affligeait de plus en plus.

Après avoir essayé différents traitements sans aucuns résultats, j'ai depuis cinq semaines suivi le traitement du Dr R. Hunter, et aujourd'hui je puis avec joie certifier que je suis en voie d'une complète guérison.

Il n'est rien que je ne fasse pour engager les personnes qui sont attaquées de cette longue et terrible maladie, à visiter le Dr R. Hunter, pour lequel j'ai la plus profonde reconnaissance. E. A. WENTZEL,
6 mars—2f 150, rue Royale.

Les Orphelines !

Une foire au profit des Orphelines de l'ouvroir du 3me District sera ouverte lundi 11 du courant, dans la salle de l'Armory, rue du Camp, et durera toute la semaine. Les directrices de l'Asile sollicitent la générosité publique au bénéfice des enfants qu'elles ont sous leurs ordres et qui sont privées de toute espèce de ressources. 6 mars—au 16m

Compagnie du Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 18 du courant, de 7 à 9 heures du soir, dans la salle du Club, à l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse.
Par ordre,
6 mars—12f A. SCHREIBER, Secrétaire.

$10 de récompense.

PERDU, dans la nuit du 4 du courant, entre le marché français et le marché Poydras, des papiers qui n'ont de valeur que pour le propriétaire. La personne qui les déposera au bureau de ce journal recevra une récompense de dix piastres. 7 mars—3f

AVIS.

PERDU, dans la soirée de vendredi, rue de Chartres, de l'encoignure Canal et Camp à l'encoignure Ste-Anne, une VOILETTE en dentelle noire, ayant un élastique. La personne qui la rapportera au bureau de l'*Abeille*, recevra une récompense. 7mars—3f

A vendre pour cause de départ,

PLUSIEURS Propriétés situées dans le Second et dans le Troisième District.
Aussi Deux Omnibus bien achalandées.
Le tout à des conditions fort libérales.
S'adresser au No 35, Passage de la Bourse, ou 160, rue des Français. J. BUREL, Agent.
7mars—3f

ON DEMANDE

UNE nourrice de couleur, libre ou esclave. S'adresser au No 20 rue du Camp. 6 mars—6f

Compagnie de manufacture de Souliers du Sud.

Dépôt rue St Charles No 22
Fabrique, rue St Ferdinand, No. 19 et 21.

Nouvelle-Orléans.

CETTE compagnie fabrique en ce moment d'excellents souliers Pomp Welt, Oak tanne et Russet à double semelle, sur lesquels est appelée l'attention de ceux qui en ont besoin. Ces souliers sont étampés, dans le fond, "Southern Shoe Factory New-Orleans." On peut obtenir de cette dépôt de la Compagnie.
7mars—6f GEO. B. ROZET, Secrétaire.

Nlle Orléans, 1 mars 1861.

TOUTES les procurations que j'ai données jusqu'à ce jour sont retirées à partir de ce jour.
7mars—1f THEODORE DANZIGER

PERDU,

Un chien d'arrêt, poil ras, pie, ayant environ huit mois, répondant au nom de FEL. ayant à son cou un morceau de la largeur d'un vingt-cinq sous. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le ramènera au magasin de chaussures d'Emile Marmet, Chartres. 5 mars—1

Demande de Barbiers.

ON demande de suite des barbiers. Bons gages et payés. S'adresser au No 42 . . . rue St Charles. 6 mars—6

Vaste Bureau à louer,

RUE CONTI, No 15, au premier, entre Chartres et Vieille Levée. Ce bureau est bien éclairé par des fenêtres sur la rue. S'adresser à B. ANTOONINI & E. RICHARD, au rez-de-chaussée. 26 fev—1m

HOPITAL HAYES
Ci-devant Hôpital LUZEMBERG.

POUR les esclaves, personnes libres de couleur et étrangers [illegible] RUE DES CHAMPS ELYSEES [illegible]. Les chambres spéciales pour les maladies [illegible].

—*Conditions*—

Salles [illegible]
Salles particulières [illegible]
Chambres particulières [illegible]

On exige, à l'entrée, le dépôt pour dix jours [illegible].
Les personnes qui [illegible] au bureau du Dr Hayes, rue Bienville No [illegible].

SUIVANT acte passé en l'étude de [illegible] notaire public, la société [illegible] FERRIER & REIMONSENQ, [illegible].
Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861
A. FERRIER,
F. REIMONSENQ. } Associés actifs
PIERRE POUTZ, associé commanditaire.
4 mars

EN débarquement de la barque Fanny Eisler arrivée de Marseille
[illegible] caisses de vermouth Noilly Prat & Co.
100 paniers huile Plagniol, 22 onces.
[illegible]
A vendre par X. LAMBERT.
4 mars Rue des Magasins, No 52, ancien 62

Vanilles ! Vanilles ! Vanilles !

REÇU par le steamer Tennessee, venant de Vera-Cruz, une forte partie de bonnes vanilles à vendre par O. ROBIN, Phar.
1 mars Enc. Ste-Anne et Vieux Carré

EAU-DE-VIE à l'entrepôt—50 1/4 et 1/8 et 30 [illegible] de marques suivantes, Castillon, Sazerac & Co, Boteau & Co [illegible].
A vendre par S. D. GRATIAA & Co.
4mars 33, rue Douane

CHATEAU GISCOURS—[illegible] caisses en quart et demi bouteilles [illegible].
A vendre par S. D. GRATIAA & Co.
4mars 33, rue Douane

HUILE d'Olive—[illegible] paniers de bonnes litres de 12, 24 et 24 onces.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co.
4mars 33, rue Douane

PORTO ET SHERRY [illegible]
A vendre par S. D. GRATIAA & Co.
4 mars 33 Douane

TABAC DU MEXIQUE.

EN débarquement du Tennessee arrivé de Vera Cruz—27 balles de tabac du Mexique à vendre par J. & J. TARDOS.
28fev No 34 Vieille Levée.

COGNAC en débarquement du navire Randolph, de Bordeaux—40 quarts de pipes H. Sexton 1850, à vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, 1mars rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre

VIN de Campagne attendu par le navire Adelaide Bell, du Havre—
30 paniers Ay Mousseux en bout. et demi bout.
30 " Creme de Bouzy " "
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149,
1mars rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre

CIGARETTES—2,220 paquets de cigarettes de la marque "La Honradez," reçus tout récemment par le steamship Habana, et à vendre par BORNIO & BROTHER.
1 mars 34 rue Gravier

EN débarquement du Fanny Eisler, de Marseille—
100 caisses vermouth, Noilly, Pratt & Co.
250 do vin muscat, Frontignan
600 paniers huile, Plagniol, 22 onces
200 paniers do 11 onces
100 caisses salaisons assorties, Roussard
150 do cassis et punch au rhum
30 estagnons au fleurs d'oranger extra
10 estagnons eau de roses supérieures.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
1er mars 71 Vieille Levée

DIVERS en magasin—150 caisses fruits à au jus, Lafaurie
100 caisses absinthe suisse, E. Pernod
70 do do Y. Lecoultre
40 do kirsch suisse, Pernod
37 do marasquin supérieur impérial
45 do liqueurs Grande Chartreuse
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
1ermars 71 Vieille Levée.

RAISINS de Malaga—200 caisses Layers et MR. 1500 demi et quarts de boîtes do 50 caisses et quarts de 12 cartons.
75 do do do
A vendre par BERNARD TURPIN,
16fev—6f 91 ancien 55, rue Vieille Levée

Genièvre de Hollande.

15 PIPES genièvre de Hollande, marque "Steamboat J. Melcher," en débarquement du navire India, arrivé de Rotterdam, à vendre par FREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33
5 fev

EN débarquement de la barque Fanny Eisler, de Marseille, et à vendre par les consignées—25 barriques vin Bandol ; 150 paniers huile Plagniol, 22 onces ; 140 caisses cassis, punch au rhum et diverses liqueurs ; 100 do muscat de Frontignan ; 100 do vermouth ; 10 do nonnettes ; 100 do salaisons, olives, cornichons, capres, olives farcies, 1 do savons guimauve, rose, à laver, &c., 1 do huile, No 6, à la cassie, à la rose, à la tubéreuse et à la fleur d'oranger, 1 do pommades, à la fleur d'oranger, au jasmin, à la tubéreuse et à la rose.
4mars PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St. Louis

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères.

GROCERS
Aux bleu stores,
Encoignure Bienville et Vieille Levée,

ONT annexé leur nouveau magasin Nos 17, Front Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 51, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en assortiment leur bon stock de groceries, aux prix les plus bas.
8 janv

MUSIQUE.

Maison T. E. Benett,
SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs.

MUSIQUE NOUVELLE !!!

GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés !
LE PARDON !
FAUST !
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE

FLANDRY & CHARPAUX.
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.
Ventes à des conditions libérales.
A l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.
30 sep—1an

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
PIANOS de HERZ et de PLEYEL.

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX : HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES, FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

BATISTE IMPRIMÉE
à 25 cts. la yarde,
Chez De MONTHOND & GALLOT
COIN CANAL & DAUPHINE.

2000 MOUCHOIRS BATISTE
à ourlets, baguettes et vignettes
Pour dames et messieurs, à
50 p 0/0 au dessous du cours.

500 Mantelets soie noire à $4.

à vendre à des prix très modérés, les nouveautés suivantes : Chales pointes et burnous dentelles, robes en barège anglais, Organdy et grenadine à 5, 6, 7, 8, 9 volants, robes de soie. GRAND CHOIX d'ombrelles, marquises et éventails. Assortiment complet de bas, chaussons fil d'Ecosse. 4mars

RHUM de la Louisiane—10 barils rhum de la Louisiane, à vendre par BERNARD TURPIN,
26 fev—6f 98, ancien 55, rue de la Vieille-Levée

IMPORTATION DIRECTE.

JOHNS & DESSOMMES FRERES,

Enc. des rues Canal et Chartres,

Ont reçu par les derniers arrivages du Havre un grand assortiment de marchandises de fantaisie qu'ils offrent aux prix les plus réduits du marché, telles que Marquises et Parasols genre nouveau, Pointes dentelles de $14 à $50.
Mantelets dito de $10 à $75.
Pointes Lamas de $5 à $20.
Châles de Grenadine noirs et en couleurs, Voilettes dentelles et guipures, Batiste imprimé par lot de 25 à 45 cents, Coton batiste imprimé, Parures de valenciennes, Mitaines, Mouchoirs brodés, Jaconats et Organdis, Robes dito dito à 5 et 7 volants, Barège anglais depuis 14 cents jusqu'à $1, Parfumerie de Lubin, Société Hygiénique et Ed Pinaud.
JOHNS & DESSOMMES FRERES.
4 mars—6f

Patente de Fairbanks,

BALANCES A / PLATEFORMES

Manufacturées par les INVENTEURS,
ET
ADAPTEES A TOUTES LES OPERATIONS
DE
PESEURS.
Il se trouve parmi ces balances :

BALANCES D'ENTREPOTS,
BALANCES DE MAGASINS, toutes espèces,
BALANCES DE FONDERIES,
BALANCES D'HABITATIONS,
BALANCES A FOIN ET A CHARBON
BALANCES DE CHEMINS DE FER,
BALANCES DE PHARMACIENS.

Nous manufacturons en outre et vendons avec un rabais, à une réduction, d'excellentes

Montures, Fléaux et Crochets

Pour peser le Sucre, le Coton, le Tabac, &c.

FAIRBANKS & Co.
Principal Entrepôt de Balances au Sud,
2mars—2 sem—1, m, a. Rue du Camp No 60

RESTAURANT des ETATS-UNIS
Au Lac Pontchartrain

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de prendre possession de l'établissement ci-dessus [illegible].
Cette maison a été entièrement réparée et agréablement [illegible] que la cuisine, dirigée par Charles Dejean, [illegible].
Les amateurs y trouveront tout ce qu'ils [illegible].
[illegible] EMMANUEL PERODAT

Cigares de la Havane.

UN bel assortiment de Cigares de la Havane, dont Regalias et Regalias [illegible]. Washington, Mercantil, Rose de Bogota, Individual, Venecianas, American Flag et d'autres bonnes marques [illegible].
JALAP DU MEXIQUE [illegible]
A vendre par CABALLERO & BASUALDO
Rue Vieille Levée [illegible]

1000 caisses vin de Bordeaux, [illegible] à vendre par HENRY VALETON & Co.
4 mars 27 et 31 rue Bienville

PETITS POIS VERTS de Bordeaux—[illegible] caisses de 50 boîtes, 30 caisses de demi boîtes.
A vendre par HENRY VALETON & Co.
4 mars 27 et 31 rue Bienville

SARDINES. 50 caisses de 100 demi-boîtes sardines à l'huile ; 200 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile, 25 caisses de 100 demi boîtes sardines à l'huile.
A vendre par HENRY VALETON & Co.
4mars 27 et 31, rue Bienville

EN débarquement du navire Fanny Eisler, venant de Marseille—
[illegible] caisses vermouth de Noilly Prat & Co.
[illegible] do cassis de Mont d'Or [illegible]
75 do muscat de Frontignan
50 paniers huile d'olive de Plagniol
[illegible] caisses Grande Chartreuse verte
[illegible]
A vendre par HENRY VALETON & Co.
4 mars 27, 29 et 31 rue Bienville

Seines, Eperviers & Trémailles
En chanvre et en coton.

MESSIEURS les habitants et pêcheurs de profession trouveront chez le soussigné à des prix réduits, un assortiment de seines en fil de chanvre et en coton, de toutes tailles et longueurs, à maille ordinaires et très petite maille pour des crevettes.
Les personnes qui voudront avoir des seines en fil de coton ou de chanvre, de dimensions et de proportions extraordinaires quelles pourront indiquer exactement, sont priées de faire leur ordre à l'avance afin de donner le temps de les faire confectionner. Ceux qui demanderont d'ailleurs qu'on leur en fasse pourront en avoir promptement. On confectionne aussi des seines de 5 pieds jusqu'à 40 pieds et aux sortes de longueur qu'on désirera.
14 fev P. LEVERRIER, 76 Chartres

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.

Capital souscrit..........$301,000.

E. OANUCHEAU, Président.
AMADEO LANDRY, Vice Président,
A. PICOLET, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Amadéo Landry,	Octave Voorhies,	W. O. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Alf. Dolhonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Soudy,	E. Bordelois,	F. Hickman,
J. Lapene,	D. P. Logan,	P. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Robert,	J. M. Wagner,	J. C. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Bouligny,	Vace. Heermans,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Maglin Puig,
J. B. Murison,	J. Jolly,	Wm Crozat,
J. A. Bouuafon,	J. J. Herr,	W. B. Conger,

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires aux taux courants de primes.
N.-le-Orléans, 1er septembre 1860. 1ersep—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE
Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans, 1er août 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue jour, il a été résolu :
Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.
La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payé comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip
HENRY PEYCHAUD, Président
S. PLASSAN, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire
Directeurs :

S. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	B. MAUTRE,
A. LAFOREST,	P. MORENO Jr.,
F. MALOCHEE,	PAUL QUEYROUZE
mars	H. PEYCHAUD

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. Rochereau,	P. O. Noblom
O. M. Wright,	A. Reichard,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Basualdo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.
J. TUYES, Président
22nov—6m. 3pe J. W. HINCKS, Secrétaire

MAISON
GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 *Rue Royale,* 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible ; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fils, venant d'Angleterre et de France ; articles de chasse et d'escrime. 15 jan—

Genièvre de Hollande.

15 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Dedabe, arrivé du Havre, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos. 31 et 33, rue Gravier

Gants ! Gants ! Gants !

GANTS de peau de la fabrique Jouvin & Cie, médaille d'or,—Il nous reste encore un petit assortiment de gants blancs et paille pour dames et messieurs, gants de castor pour messieurs, gants de castor pour dames avec revers en cuir, gants de fil, fil cable, fil d'Ecosse, fil Perse, gants de soie pour dames et messieurs, mitaines en filet pure nouveau. LION & ANDREE,
18 fev 54 et 56 rue Royale, encoignure Bienville.

WHISKY d'Irlande—5 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
26 fev—6f 98, ancien 55, rue de la Vieille-Levée

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O
OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES
DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme Ed. LOCQUET,
No 202, rue du Camp,

CET établissement fondé par Mme Macarty, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.
Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tout ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.
Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.
La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.
La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.
Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.
Mme LOCQUET invite respectueusement les parens et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. 4 ocs—1an

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275........RUE DAUPHINE........275,

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—

INSTITUT St-CHARLES,
Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.
On trouvera dans le prospectus : le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.
Une diligence attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.
Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M. No 1, Nouvelle-Orléans. 21août—1an

ACADEMIE,
123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre avec le concours de M. C. Lepretre, gradué de l'Université de France sa 9ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de professeurs déjà connus, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepretre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir des mêmes des instruments propres à la géodésie et à l'arpentage.
N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepretre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours du soir, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861.

☞ AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la dette de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au remboursement et administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852—Des propositions cachetées seront reçues pour la vente à ce bureau de bons émis, conformément à l'acte ci-dessus, pour la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS, jusqu'au 5 avril prochain.
Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et endossées propositions pour la vente de Bons.
JNO. T. MONROE, Maire, ADAM GIFFEN, Trésorier, A. DUPLESSIS, Contrôleur, L. E. FORSTALL, Président.
Comité des Finances des Aldermen
ADOLPHE DUPRÉ, Président
Comité des Finances des Assistants Aldermen
2mars—1m O. DE BUYS, Secrétaire

Institution Lefoullon.

MME et Mlle LEFOULLON préviennent les familles que leur classe s'ouvrira [illegible]. [illegible] 2mars—1

EPICES—[illegible] 2 à une seule [illegible]
A vendre par B. TURPIN.
[illegible] 91, rue Vieille Levée

CORSETS

REÇU par les derniers arrivages d'Europe, un complet assortiment de corsets, appelés CEINTURES REGENCE, [illegible] à vendre en gros seulement par A. PRETAT,
25 fev—15f 71, rue de Chartres.

ATTENDU par l'Adelaide Bell, du Havre—
Un lot de corsets français, beau et nouveautés, en [illegible].
Un assortiment de corsets d'un tissu tout à jour, dit CORSET ORIENTAL.
[illegible] A. PRETAT,
[illegible] 71 rue de Chartres.

Printemps. Printemps.

Giquel & Jamison,
126, rue du Canal,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir par les navires [illegible], Crowell et Kate Dyer, du Havre, leur assortiment d'articles de PRINTEMPS, qu'ils offrent en vente à très bas marché.
GIQUEL & JAMISON,
126, rue du Canal,
16 fev entre St Charles et Carondelet

AVIS.

ON désire engager au No rue BONNE BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE. On donnerait la préférence à une Allemande. S'adresser au [illegible] de l'Esplanade. 1er mars—1f

ST. CHARLES HOTEL,
OU GRAND SOCIEDAD.
A VENDRE.
Le plus ancien Hotel de Vera Cruz,
Mexique.

CET ancien Hôtel, bien connu pour qu'il soit nécessaire de la décrire, [illegible] est mis en vente par son propriétaire qui désire retourner en Europe.
Ceux qui désireraient en faire l'acquisition [illegible].
☞ Le bureau pourra traiter à Vera-Cruz, de St Charles Hotel, ou Grand Sociedad ROBIN
[illegible]

Changement de domicile de G. DUPUY.

CE magasin, est avantageusement connu pour ses glaces, des gravures et [illegible] cadres, galeries de fenêtres, embrasses et patères pour rideaux, cadres pour photographie, passe partout, galerie, tapis, &c., &c., est déménagé au No 42, rue Royale, entre Bienville et Douane (ancien de M. Dupuy), ci-devant occupé par MM. Sampson & Keen, au face les magnifiques magasins de meubles de M. McCracken.
Voulant à définitivement vendre avec le bénéfice d'une simple commission, j'ai à cet effet diminué mes frais généraux de 50 p. 100 en changeant de magasin, ce qui me permet de vendre toutes mes marchandises avec une grande réduction.
Désirant conserver le patronage qui jusqu'ici m'a été accordé, je ne me vends pas aussi ma plus habiles ébénistes de Paris, et me chargerai comme par le passé de tous les travaux relatifs à mon genre d'affaires.
2fev—1f

Riz créole.

EN débarquement du bateau à vapeur Empire Parish—54 sacs de riz créole, à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti.
27 fev—15f

AD. RINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS.
No 7, rue Bourbon.
11déc

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
No. 153 rue Royale, coin St Pierre (entrée par la rue St-Pierre), continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'or tombe des dents peu de temps après avoir été orifiées, et dont on ne saurait porter les dents artificielles avec confort.) En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire orifier les dents consciencieusement et avec habileté ; et se faire poser des dents artificielles avec gencives continues pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et selon les procédés les plus perfectionnés. Il pose une ou plusieurs dents, ou tout un ratelier après avoir extrait (il en porte garant) toutes les fonctions des dents naturelles.
Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'extraire les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.
☞ Consultations en français, espagnol et anglais.
9 jan—M & J.

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,
Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,
Reçue par la Faculté de Montpellier,
CONCOURS 53 et 54—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames envoyées par MM les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi de midi à 2 heures.
Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.
22 fev—6m

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial qui ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les précieuses et innombrables propriétés.
Dépôt général : F. SANCHO, No 229 Vieille Levée
Succursale : A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine 23 jan—3 in—1re page

EN débarquement du navire Resolute de Bordeaux—
50 caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne,
100 do 12 do St-Julien, Médoc,
150 do 12 do St-Estèphe, do
50 do 12 do Cantenac, do
20 barriques Camblanes,
20 do Quinsac,
5 balles de 10,000 bouchons fin réguliers,
6 futailles de 20 sacs bouchons réguliers No 5,
2 do 20 do do demi longs, très fins No 1
1 do 20 do do réguliers No 5
1 do 24 do do très fins pour 1/4 bout. 55
vendre par CHAUDET & NEE,
11fev 147 et 149, rue Royale.

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.
Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.
Ces spécialités sont ordonnées selon les cas ; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien,
Encoignure Orléans et Bourbon.
P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 12 nov

EN débarquement du navire Resolute, de Bordeaux—
40 barriques vin rouge, marque A Expert
40 barriques vin rouge do Fougat fils
40 barriques vin rouge do J. Lavidalle & fils,
A vendre par E. DECHAMPS,
14 fev 30, rue St Louis

EN débarquement du navire Alice Prevost, arrivé de Bordeaux—
105 barriques vin côtes Fronsac
60 do do Ch Malvirade
40 do do St Julien Médoc
40 do do Ch Cognac de 1858
6 quarts pipe eau-de-vie fine champagne, Leroq, F'15
10 caisses do do do 1843
60 paniers bouteilles vides
100 do anisette superfine, Archambault frères,
A vendre par J. M. CURIEN,
1er fev No 30 rue Toulouse.

RHUM de la Jamaïque—5 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
26 fev—6f 98, ancien 55, rue de la Vieille-Levée

RHUM de Ste-Croix—5 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
26 fev—6f 98, ancien 55, rue de la Vieille-Levée

HOTEL DES MARCHANDS
Coin des rues St-Charles et Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.

CET établissement est le plus agréable et le mieux situé de la ville.
PRIX DE LA PENSION :
Par jour......................................$ 1 50
Par semaine......................................10 —
Par semaine, la table seulement............5 —
Par mois...22 —
9 fev—1m BRET & HALLER, Propriétaires.

PEUT-ON
Guérir d'une HERNIE?
ON LE PEUT
EN S'ADRESSANT A
JOHN WRIGHT & CO.
Rue de Chartres, No 21
(AU PREMIER)
DEPOT DE BANDAGES, &c.

☞ En annonçant à nos nombreux amis du Sud et du Sud Ouest, cette nouvelle branche de notre maison établie depuis longtemps, nous les informons que nous nous sommes assurés les services d'un excellent ajusteur qui a une expérience de plusieurs années dans le traitement de la HERNIE, sous toutes ses formes.
Chaque bandage est fait selon le cas, et le métal n'en est pas corrosif. C'est un point important : aucun ne sera avant besoin d'un bandage, la transpiration n'affecterait pas le métal et ce serait constamment une économie pour le maître.
Les personnes qui s'adresseront à nous peuvent compter sur un traitement honnête. Il ne leur ne sera point imposé de bandages inutiles.
☞ Attention spéciale aux PETITS ENFANTS, aux ENFANTS et aux DAMES.
☞ Ceux qui demeurent hors de la ville sont invités à nous écrire s'ils désirent d'autres renseignements—Heures de consultation, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après midi.
DEPOT DE BANDAGES HERNIAIRES
DE
JOHN WRIGHT & Co
No 21..........RUE DE CHARTRES..........No 21
12 fev—3m, v

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison de G. W. DUNBAR & CO est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord—G. W. DUNBAR est seul autorisé à liquider les affaires de l'ancienne maison.
G. W. DUNBAR
O. VOORHIES } associés actifs
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite et continuent le commerce en gros de bottes et de souliers, sous la raison G. W. DUNBAR dans la rue des Magasins, No 8.
G. W. DUNBAR, associé actif,
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire
Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Dissolution de Société.

La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés sous la raison, ROUSSET & GENIN, est dissoute en ce jour d'un commun accord. Les associés de ladite société, ROUSSET & VOORHIES, sont chargés de la liquidation des affaires de la maison.
A. ROUSSET,
CHAS A GENIN, } associés actifs
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire
Nouvelle-Orléans, 2 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite, sous la raison ROUSSET & VOORHIES, et continueront le commerce de quincaillerie et d'articles de [illegible] ci-devant exercé sous la raison ROUSSET & GENIN, à l'endroit [illegible] rue du Canal, No 83.
A. ROUSSET,
O. VOORHIES } associés actifs
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire
Nlle-Orléans, 2 février 1861. 1er mars—1m

Combustible à bon marché.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

1er mars 1861.

LE public est avisé que le Coke [illegible] à la rue de la Commune No 89.
Par ordre du Président
N. O. J. TISDALE,
1 mars—12 Trésorier

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv

Demande.

ON demande pour une [illegible] 20 HOMMES [illegible].
25 fev

Demande de cuisinier.

ON désire acheter ou louer un bon cuisinier créole, bien recommandé.
S'adresser à B. Toledano, rue de l'Union No 12.
25 fev

ON DEMANDE

UNE dame française [illegible] 16 fev

Pistolets Lefaucheux.
HEBERT & ESCOUSSE,
131 rue de Chartres

ON vient de recevoir par le Calhoun, quelques paires de Pistolets Lefaucheux, [illegible]. 2 fev

HEBERT & ESCOUSSE.

TOUS les ouvrages [illegible] 20 fev

Résilles ! Résilles !
ET COIFFURES DE BALS,
A vendre chez O. LELIEVRE & Co
174, *rue Royale*

Reçu de Paris par la voie de New York [illegible] douzaines Résilles en Soie [illegible] à $3 [illegible] d° [illegible] au Magenta, de $10 réduites à $4 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12 réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $6, réduites à $1 25.
Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1. 5 janv

C. A. BARRIERE & FRERE,
130, rue du Canal,
Bâtisses Touro

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant :
ORGANDIES IMPRIMEES RICHES,
JACONAT
PERCALES
PIQUE
GRENADINES
Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Françaises pour chemises.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX Brodés [illegible]
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS LINSEY,
LOWELL ETOFFES rayées
Des meilleures fabriques, &c, &c.
COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE &c., &c.
Qu'ils vendent à aussi bas prix que les meilleures marchandises peuvent être vendues dans cette place. Ils invitent leurs amis à venir examiner leur stock.

Solfège.

MADAME G. BOYER a repris ses classes de solfège pour l'instruction des enfants qui n'ont aucune connaissance des principes de la musique—Les après midi de 4 à 5.
Trois piastres par mois.
P. S.—Madame Workman continue à diriger les chœurs chantés par les enfants. 15fev—1f

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles, DE LA VIEILLE ... de 3 à 21 pieds de large ; nattes, droguets et tapis de toile cirée pour dessus de tables.
Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.
9 fev—ab A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

MMES SEEUWS & DUMONT ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis en particulier qu'elles continueront, comme par le passé, à se charger de la confection des ROBES CHAPEAUX &c. jusqu'à la réinstallation de leur magasin.
S'adresser au premier, au-dessus du magasin, entrée rue Bienville. 19 fev—1m

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements !
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS !
DAVIS BROTHERS,
5mars—1 mar No 93, rue du Camp

A louer.

Une portion de terre représentant environ un demi-lot, renfermée par les rues Urquhart, St. Philippe, Rochéblave et d'Orgenois. Cette terre est très élevée ; elle est en pleine culture.
Sur les lieux se trouve une maison en bon état ayant quatre chambres à feu au premier, et autant au rez-de-chaussée.
Pour les conditions, s'adresser à D. B. MACARTY,
19 fev—15 No 21, rue Conti

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers.
10déc—6m

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon.
1nov—1an.

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les étouffements du catarrhe pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible ; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, digestions difficiles, par d'insuccès : en trois jours les digestions de l'estomac se font admirablement.
Prix des consultations : trois piastres pour les cas ordinaires. 10 jan—3m

Mme DOMARTINI, née MEDINGER
SAGE-FEMME BREVETEE
Par la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI saigne et vaccine. Résidence, No 90, Toulouse. ☞ Consultations gratuites de midi à 2 heures. 30 janv—1m

AVIS
Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les vins de ROMANEE CONTI, CLOS VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être achetés qu'à nous et les bouteilles n'étant revêtues de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.
Déjà des contrefaçons de crus et de faux Clos-Vougeot ont été vendus au-dessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie.
Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.
Nouvelle Orléans, 15 septembre 1860.
LAFFITTE & DEFFARGE,
11 sept No 133, rue Royale

INDIGO de Manille—4 caisses à vendre par ordre une facture par B. TURPIN,
21 janv 98, rue de la Vieille Levée

AVIS EXTRAORDINAIRE

REÇU TOUT RECEMMENT AU
Dépot de Lampes et d'Huile du Sud,
RUE DE CHARTRES, No 6,

Seule agence à la Nlle-Orléans, un immense envoi des célèbres HUILES GREAT KANAWHA ET PARAFFINE DE LA VIRGINIE POUR L'ILLUMINATION.—A vendre à $1,25 le gallon et au plus bas prix par baril. En magasin, un approvisionnement complet de

HUILE KEROSINE
ET DE
CHARBON,

Faites au Nord et au Sud. Le plus beau et le plus complet assortiment de

LAMPES
A Huile de Charbon,
qu'il y ait au Sud, à vendre à des

PRIX EXTREMEMENT BAS
Dans la rue de Chartres, No 6.

Seule Agence pour la vente de la
Lampe perfectionnée (à Huile de Charbon) et Patentée de HALE.

Cette lampe donne un quart de plus de lumière qu'aucune autre [illegible].
Aussi le PATENT MICA CHIMNEY de Hampney la seule lampe qui ne coûte [illegible].
H. C. COVERT,
2 fev—1f Successeur d'ARTEMON HILL

MAISON DE SANTE
Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr PRAN reçoit les malades [illegible] des Français No 52.
Consultations tous les jours de 9 heures du matin à [illegible].
2 fev—ab

AVIS AUX CONTRIBUABLES,
Jury de Police de Jefferson (rive droite)

AVIS est par les présentes donné aux personnes résidant ou non résidentes de la paroisse Jefferson, rive droite, qu'elles aient à payer à la [illegible] paroisse [illegible] Collecteur de Taxes [illegible] paiement de la Taxe.
W. S. TOLEDANO,
7fev Collecteur de taxes, pour la paroisse Jefferson, rive droite.

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,
SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Bureau No 25, place St Antoine.

INFORME le public [illegible] M. J. BONNOT [illegible].

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES.

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS.

[illegible]

M. J. BONNOT [illegible].

Chars funèbres et Corbillards.

[illegible]

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

[illegible]
M. JEAN BONNOT [illegible].

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres,
[illegible]

Magasin
51......Rue Ste-Anne......51

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
[illegible]

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon

CETTE institution dirigée par M. A. FERRIER, [illegible].

KRUG & CO.,
à REIMS.

400 PANIERS de Champagne de la marque ci-dessus, en débarquement des navires Stephen Crowell et Kate Dyer, du Havre, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
Nos. 16 et 18 rue St Louis
Nlle-Orléans, 4 février 1861.

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

11 janvier 1861

A PARTIR du 1er février courant, le prix du gaz sera réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre, N. O. J. TISDALE,
12 janv Trésorier

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient
TABLE D'HOTE
A toute heure, et le [illegible]
Un potage, au choix, Légumes,
Poisson, Rôti,
Entrée, Salade.
Dessert assorti—Vin compris
Pension à vingt piastres par mois, servie à [illegible] de 7 heures du matin à 8 heures du soir.
21janv

Grocerie à vendre
Pour cause de départ

A vendre une grocerie bien assortie [illegible] et bien située [illegible].
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
11 fev—1m J. LACROIX

Maison à Louer.

Maison Pontalba No 9 [illegible] S'adresser au magasin au dessous ou à M. PEYCHAUD, Hope Insurance Co.
19 fev

A LOUER.

A partir du 1er février le grand magasin en briques, à trois étages, rue Front Levée No [illegible], près l'entrepôt des Etats-Unis [illegible]. S'adresser à ALVAREZ FERNANDEZ & Co,
26 janv Rue Vieille Levée No [illegible]

ARRIVÉ par Fanny Eisler, de Marseille—200 à Porto marque Etoile—
600 caisses et paniers huile en bouteilles et demi bouteilles, de la marque James Plagniol, à vendre par BRULATOUR & Co.
16fev Vieille-Levée, No [illegible]

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne et Chartres.

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous avons transféré notre grand assortiment de marchandises au magasin de Rouge au magasin JACKSON, encoignure Ste Anne et Chartres. Par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, nous avons reçu et déballé [illegible] de marchandises que nous offrons à des prix [illegible]:

Robes barège à volants
Indienne française
Do do lilas
Chaly et Ecossais
Mantelets et burnous soie
Taimes et burnous drap
Popelines brochées
Mousseline de laine noire et en couleur
Mérinos do do do
Alpaca do do do
Soieries,
Toile et coton à draps, toutes largeurs,
Couvertures Granier, de 3 1/2 points à 12,
Do anglaises, de toutes qualités.
Courtepointes piquées et moiletons.
Indiennes à meuble, jaune et blanc,
Damassé pour rideaux.
Rideaux bobinet et mousseline, brodés.
Batiste, draps et casimir,
Toile cirée, molleton écru, blanc et en couleur, flanelle blanche, toile et coton, bleue, verte et jaune, serge et laine noire, serviettes et nappes fil, toile à draps, serviettes en fil, œuvré de Russie, toile à torchons, mouchoirs batiste couleur et blanc, mouchoirs linon brodés, parures brodées,
Ainsi qu'un grand assortiment de kerseys, flanelle, couvertures Lowell et cotonnades pour habitations.
TURCOTTE & BLANCAND

AMANDES, NOIX, &c.—50 sacs amandes, coquilles tendres, 100 sacs noisettes, 100 sacs noix de Grenoble, en débarquement de la barque Uniou de Palerme, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
1mars No. 62 & 64 rue Vieille Levée

Encore un nouveau déballage
Chez O. LELIEVRE & Co.,
174 *rue Royale*

REÇU par le steamship Bienville de New-York—
30 grosses de ruches pour chapeaux dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 [illegible].
400 bottes de fleurs pour coiffures à 40 cents la botte.
Coiffures or de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceintures Beyrouth.
Galons et passementeries or.
Etoiles, boutons et ornements or.
Epingles à coiffures du dernier genre.
Peignes tresses et écaille.
Bijouterie d'deuil en jais, montée or.
Cabas et porte-monnaie, nouveaux genres.
Boîtes à ouvrages.
Jeux de lotos, dominos, &c. 26 fev

BIERE DE BAVIERE—Un nouveau lot venant d'être reçu. A vendre par DUNTZE & Co.
1mars Encoignure Royale & Conti.